

CES INFORMATIONS SONT IMPORTANTES ET REQUIERENT VOTRE ATTENTION IMMEDIATE. EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ DEMANDER CONSEIL A UN PROFESSIONNEL.

Luxembourg, le 14 septembre 2021

UBS (Lux) Fund Solutions

société anonyme et société d'investissement à capital variable, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.626 (la « **SICAV** »)

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.

société anonyme, 33A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.210 agissant en qualité de société de gestion du Fonds (la « **Société de gestion** »)

Avis aux Actionnaires

Par la présente, le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») souhaite informer les actionnaires des compartiments suivants :

Nom du Compartiment	Classe d'Actions	ISIN
UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg Euro Area Liquid Corporates 1-5 Year UCITS ETF	(hedged to CHF) A-acc	LU1048314865
UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg Euro Area Liquid Corporates 1-5 Year UCITS ETF	(hedged to USD) A-acc	LU1048314436
UBS (Lux) Fund Solutions – Bloomberg MSCI Euro Area Liquid Corporates Sustainable UCITS ETF	(hedged to CHF) A-dis	LU1484800872
UBS (Lux) Fund Solutions – Factor MSCI EMU Low Volatility UCITS ETF	(hedged to CHF) A-acc	LU1215454973
UBS (Lux) Fund Solutions – Factor MSCI EMU Low Volatility UCITS ETF	(hedged to USD) A-acc	LU1215455277
UBS (Lux) Fund Solutions – Factor MSCI EMU Prime Value UCITS ETF	(hedged to CHF) A-acc	LU1215453496
UBS (Lux) Fund Solutions – Factor MSCI EMU Prime Value UCITS ETF	(hedged to USD) A-acc	LU1215453736
UBS (Lux) Fund Solutions – Factor MSCI EMU Quality UCITS ETF	(hedged to USD) A-acc	LU1215452258
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Canada UCITS ETF	(hedged to SGD) A-acc	LU1130156166
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI EMU UCITS ETF	(hedged to SGD) A-acc	LU1169820641

UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Europe UCITS ETF	(hedged to USD) A-acc	LU1589327847
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Japan UCITS ETF	(hedged to GBP) A-acc	LU1169822423
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Japan UCITS ETF	(hedged to SGD) A-acc	LU1169822936
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Pacific (ex Japan) UCITS ETF	(USD) A-UKdis	LU1107559707
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Switzerland 20/35 UCITS ETF	(hedged to SGD) A-acc	LU1169830871
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI United Kingdom UCITS ETF	(hedged to SGD) A-acc	LU1169821615
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI USA Socially Responsible UCITS ETF	(hedged to CHF) A-dis	LU1273642733
UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI USA UCITS ETF	(USD) A-UKdis	LU1107559889

au titre des classes d'actions concernées (chacune une « **Classe d'Actions** », ensemble les « **Classes d'Actions** »),

que le Conseil a décidé, conformément aux dispositions applicables des statuts de la SICAV (les « **Statuts** ») et du prospectus de la SICAV (le « **Prospectus** »), de liquider ces Classes d'Actions, comme détaillé ci-après, et de procéder au rachat forcé de toutes les actions de ces Classes d'Actions (les « **Actions** ») avec effet au 29 octobre 2021 (la « **Date de dissolution** »).

Motif de la dissolution des Classes d'Actions

Le Conseil estime que la liquidation des Classes d'Actions est dans le meilleur intérêt des actionnaires. Les Classes d'Actions enregistrent depuis longtemps une trop faible demande. L'Article 23 des Statuts de la SICAV stipule que si la valeur de l'actif net total d'une classe d'actions de la SICAV n'atteint pas ou tombe en dessous d'un montant que le Conseil considère comme le seuil minimum en dessous duquel la classe d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, le Conseil peut décider de procéder au rachat forcé des actions de la classe d'actions concernée. La valeur de l'actif net total de chaque Classe d'Actions est inférieure à 20 millions EUR, un montant qui a été défini dans le Prospectus de la SICAV comme le seuil minimum en dessous duquel une classe d'actions de la SICAV ne peut plus fonctionner de manière économiquement efficace.

Procédure de dissolution des Classes d'Actions

Conformément aux dispositions des Statuts et du Prospectus de la SICAV, les Actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par Action moins un prorata de la commission de rachat (ou, dans le cas de rachats en espèces, de la commission de rachat en espèces), de toute taxe de transfert, tous dividendes de rachat et tous frais de liquidation. Les produits de rachat seront payés dans la devise de référence concernée. Le moment auquel les actionnaires recevront ces produits de rachat dépendra, entre autres, des délais et des arrangements en vigueur au niveau du dépositaire, du courtier et/ou du système de règlement impliqué(s) dans le traitement de ces paiements. Dans certains cas, cela peut prendre plusieurs semaines.

Avant la Date de dissolution, les demandes de rachat seront acceptées jusqu'au 25 octobre 2021 (date de transaction 25 octobre 2021), hormis pour les compartiments UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Japan UCITS ETF et UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI Pacific (ex Japan) UCITS ETF, pour lesquels les demandes de rachat seront acceptées jusqu'au 22 octobre 2021 (date de transaction 25 octobre 2021)

conformément aux dispositions de la SICAV. Les frais de liquidation seront néanmoins pris en compte dans le calcul des produits de rachat. Plus aucune souscription d'Actions n'est désormais acceptée.

Le 15 octobre 2021 au matin, la négociation des Actions sera suspendue sur les Bourses concernées. Le dernier jour de négociation sur le marché secondaire sera le 14 octobre 2021. Les Bourses concernées publieront de plus amples informations sur le processus de suspension.

Les actionnaires des Classes d'Actions doivent savoir que la liquidation, le rachat ou l'échange d'Actions peuvent avoir des conséquences fiscales. Les actionnaires peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu, à la retenue à la source, à l'impôt sur les plus-values, à l'impôt sur la fortune, aux droits de timbre ou à tout autre impôt sur les distributions ou distributions réputées du Compartiment au titre des Classes d'Actions, les plus-values au sein du Compartiment au titre des Classes d'Actions, qu'elles soient réalisées ou non, et les revenus reçus, courus ou réputés reçus au sein du Compartiment au titre des Classes d'Actions, conformément aux lois et pratiques du pays dans lequel les Actions sont achetées, vendues, détenues ou rachetées et du pays de résidence fiscale de l'actionnaire ou dont il est ressortissant. En cas de doute quant à leur situation, les actionnaires sont invités à consulter leurs propres conseillers fiscaux indépendants concernant les conséquences de cette dissolution en matière de fiscalité luxembourgeoise ou autre.

Les produits de rachat qui n'auront pu être payés aux actionnaires seront déposés à leur nom auprès de la Caisse de Consignation de Luxembourg dès que possible après la date de paiement.

Luxembourg, le 14 septembre 2021

Les conseils d'administration d'UBS (Lux) Fund Solutions et d'UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.